




LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie. La vision portée par le législateur dans les différents textes insérés au Code de l'action sociale et des familles (CASF) conduit les personnes accueillies au sein des établissements sociaux et médicosociaux à participer à leur projet d'accompagnement dans une dynamique de parcours. Les membres de l'équipe doivent être à l'écoute des résidents pour rechercher, susciter, et accompagner leur participation afin qu'elle soit effective. Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé d'accompagnement. C'est une co-construction dynamique entre la personne (et/ou son représentant légal) et les professionnels.


CONTEXTE : La prise en compte des attentes et des besoins de la personne dans la démarche de projet personnalisé se réfère directement à la recommandation-cadre de l'ANESM sur la bientraitance³ et s'inscrit dans le droit fil de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le projet personnalisé vient prioritairement renforcer le droit de participation de la personne accueillie (et/ou de son représentant légal selon les situations) à l'élaboration du projet d'accompagnement qui la concerne. Le terme de « projet personnalisé » qualifie la démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie (et/ou son représentant légal) et les équipes professionnelles.

OBJECTIFS :

- 
- Comprendre le concept de PAP, ses enjeux et ses objectifs et faire les liens entre principes et mise en œuvre pratique du PAP.
 - Définir les intérêts pour la personne et pour le personnel.
 - Concevoir et définir une démarche de "projet de vie individualisé" dans la continuité des spécificités et du projet d'établissement.
 - Identifier les différents temps et étapes de mises en œuvre du PAP, la place de la personne et de son entourage dans le processus.
 - Repérer les besoins, les désirs et possibilités d'une personne dépendante. Elaborer le projet en fonction des besoins et des désirs du résident. Concevoir (ou améliorer) les outils nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du PAP
 - Distinguer les projets d'établissement, d'accompagnement et penser leurs articulations.

Programme

- 
- Rappel du cadre du projet d'accompagnement personnalisé
 - Le contexte légal et réglementaire de mise en œuvre (recommandation ANESM)
 - Les objectifs du projet personnalisé et Responsabilité de la structure
 - Les Objectifs du projet de vie individualisé de la personne
 - La personne accompagnée : une approche singulière (son histoire, ses envies, ses relations familiales et amicales, ses pathologies...)
 - Réflexions sur l'articulation des désirs et attentes de la personne, prise en compte de l'environnement, et des contraintes de la vie en établissement
 - La mise en place du Projet d'Accompagnement Personnalisé,
 - Recueil des données : une étape fondamentale dans la construction d'un projet de vie
 - Elaboration ou amélioration des supports du PAP, Place du travail de l'équipe pluridisciplinaire et identification d'un référent
 - Organisation de la cohérence entre le PAP et les autres outils organisationnels existants

Demande de devis

- sur le site www.eests.org)
- par mail à formationcontinue@eests.org

Informations Complémentaires.



Durée

3 JOURS

18 Heures



Lieu

EN INTRA au sein des établissements du secteur

- social
- médico-social
- sanitaire et social
- associatif

OU à l'EESTS 22 rue HALEVY
59000 LILLE
(à la demande.)



- Professionnels du secteur social et médico-social
- Professionnels du secteur sanitaire et social
- Professionnels du milieu associatif
- Tous professionnels désireux d'approfondir ses connaissances et d'échanger sur ses pratiques
- **GROUPE DE 12 PROFESSIONNELS équipe pluri-professionnelle**



MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'EVALUATION

- Alternance d'apports théoriques, d'échanges avec les participants et de réflexion sur la pratique professionnelle.
- Adaptation des méthodes aux différents contextes professionnels des participants.
- Définition des actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des pratiques professionnelles.
- Méthodes actives, participatives et créatives
- Echanges de pratiques



Modalités et délais d'accès

Inscription auprès de l'EESTS Lille sur le site www.eests.org

Demande par mail à formationcontinue@eests.org ou contact téléphonique au 03.20.93.23.32.



Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...)

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, en cas de reconnaissance Travailleur Handicapé ou en cas de troubles nécessitant un aménagement, nous en informer à l'adresse referenthandicap@eests.org.



Voie d'accès

FORMATION CONTINUE



Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les professionnels et adultes en formation sont des professionnels issus des champs de l'action sociale et médico-sociale, des formateurs chercheurs, des psychologues, des directeurs d'établissements, et des cadres pédagogiques de notre centre de formation.

Tous sont hautement qualifiés et répondent aux exigences qualité et de certification.



Contact

formationcontinue@eests.org



Coût

3130 euros, pour un groupe de 12 à 15 professionnels maxi

- Coût à réajuster en fonction des déplacements du formateur

